

COMMUNE LA CHAPELLE HERMIER

COMPTE-RENDU de REUNION CONSEIL MUNICIPAL du 14 décembre 2015

Absents : Jacky BOUGI, Emmanuel MAREIX

Marie-Agnès AGEON est nommée secrétaire.

1 - Approbation du procès-verbal de la réunion du 2 novembre 2015

Monsieur le Maire soumet à l'approbation des membres du conseil le procès-verbal du 2 novembre 2015. Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des présents.

2 - CCPA

Le compte-rendu du conseil communautaire du 24 novembre 2015 ne fait l'objet d'aucune observation.

3 - Décisions prises par délégation du Conseil

Par délibération du 7 avril 2014 et conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a donné délégation au Maire pour prendre certaines décisions.

Le Maire doit rendre compte à chacune des réunions du Conseil Municipal des décisions prises en vertu de cette délégation.

Décisions du Maire

- décision de faire réaliser le placard de la mairie par Mickael MECHIN pour un montant de 2 120,96 € TTC.
- décision de faire élaguer un chêne complémentaire par la SARL ELAGUEURS DE VENDEE pour un montant de 180,00 € TTC.
- décision de procéder au rabotage de 21 souches de sapin par la SARL ELAGUEURS DE VENDEE pour un montant de 1 200,00 € TTC.
- décision de remettre en état les alarmes défectueuses par la société VPI pour un montant de 822,90 € TTC.
- décision de recruter Cynthia RAGAIS en tant qu'agent d'entretien en contrat d'avenir pour un temps hebdomadaire de 24 h.
- décision de réduire le contrat de Lola SOULARD, animatrice, à 20 h par semaine conformément à sa demande.

4 – Délibérations

4.1 Convention église – participation chauffage

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'acceptation par la paroisse de participer aux frais de chauffage de l'église à hauteur de 700 euros pour l'année 2015. Une convention sera établie afin d'entériner cette décision.

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide :

- d'accepter la convention entre la commune et la paroisse St Jean du Gué-Gorand,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

4.2 Chemin de l'Aumarière

La SCI de L'Aumarière représentée par Monsieur Gérard Lesage de la Franquerie a un projet de restauration des bâtiments de l'Aumarière. Dans ce cadre, il souhaite modifier l'assiette du chemin dit de l'Aumarière.

Après en avoir délibéré :

Le conseil municipal considérant que ledit projet n'impacte aucun autre propriétaire, accepte à l'unanimité, sous réserve, que le pétitionnaire supporte tous les frais liés à cette opération (géomètre, notaire, empiérement et goudronnage du chemin jusqu'au niveau des bâtiments, ...).

4.3 Recrutement des agents recenseurs

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement 2016.

La collecte débutera le 21 janvier et terminera le 20 février 2016. 2 agents recenseurs et un agent coordonnateur seront mobilisés pour réaliser cette enquête.

La commune, pour la réalisation du recensement percevra de l'Insee une dotation forfaitaire de 1 917 € qui permettra la rémunération de ces agents.

Les agents percevront le smic applicable au 1^{er} janvier 2016 calculé sur la base de la durée légale de 35 heures hebdomadaires.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- autorise le Maire à recruter et rémunérer les agents recenseurs afin de mener à bien le recensement de la population 2016.

4.4 Avenant n°2 convention relative aux modalités d'organisation du service commun « informatique et télécommunications ».

Monsieur le Maire rappelle les modalités d'organisation et de financement du service commun « informatique et télécommunications ».

Dans un souci de maîtrise des dépenses et de clarification, il convient de redéfinir les règles de participation financière des communes à leurs besoins propres.

Aussi, Monsieur le Maire présente la proposition d'avenant à la convention de mutualisation du service informatique et télécommunications.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil municipal :

- approuve l'avenant n°2 à la convention relative aux modalités d'organisation du service commun « informatique et télécommunications » entre la commune et la communauté de communes à compter du 1^{er} janvier 2016,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant avec la communauté de communes, ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

4.5 Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI)

Monsieur le Maire rappelle que la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite Loi NOTRe) a fixé l'objectif de rationaliser les intercommunalités en les regroupant autour de bassins de vie et avec un seuil minimum de population de 15 000 habitants. La loi a également prévu de réduire le nombre de syndicats mixtes fermés en renforçant les compétences des EPCI à fiscalité propre. La nouvelle carte intercommunale entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2017.

Le législateur a confié au représentant de l'Etat dans le département la mise en œuvre d'un schéma départemental de coopération intercommunale qui définit les nouveaux périmètres des EPCI et les dissolutions de certains syndicats mixtes fermés.

Après consultations engagées au cours de l'année 2015 auprès des EPCI et des communes concernées, le projet de schéma élaboré par la Commission Départementale de coopération intercommunale de Vendée prévoit pour la Communauté de Communes du Pays des Achards :

- Le retrait de la Commune de Saint-Mathurin, conformément à son souhait exprimé par délibération du 22 septembre 2015, pour rejoindre les communautés de communes des Olonnes et Auzance Vertonne, constituant ainsi une communauté d'agglomération de 50 007 habitants,
- Le maintien de la Communauté de communes des Achards qui sera donc constituée des 10 autres communes existantes, soit 17 321 habitants.

Considérant que rien ne s'oppose à ce projet, Monsieur le Maire propose au conseil de donner un avis favorable au Préfet.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- Donne un avis favorable au projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à ce dossier.

4.6 Décision modificative n°2

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'au vu des crédits disponibles au chapitre 014, il convient de modifier certains articles de la section de fonctionnement.

Monsieur le Maire propose de procéder aux modifications suivantes :

Section fonctionnement - Dépenses

| Crédits à ouvrir chapitre 014 | | Crédits à réduire chapitre 011 | |
|--|-------------------|---------------------------------------|-------------------|
| Article 73921 Attribution de compensation | + 500,00 € | Article 60622 Carburants | - 500,00 € |
| TOTAL | + 500,00 € | TOTAL | - 500,00 € |

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, **VALIDE**, les virements de crédits tels que présentés ci-dessus.

4.7 Devis OFFSET 5 EDITION : édition bulletin municipal

Monsieur le Maire présente le devis de l'imprimerie OFFSET 5 EDITION relatif à l'impression du bulletin municipal d'un montant de 990,00 € H.T et rappelle qu'il s'agit de la même formule que les années précédentes, à savoir impression des pages et de la couverture à partir de fichiers fournis par la commune sans retouche.

Après en avoir débattu, le conseil à l'unanimité :

- Accepte le devis de l'imprimerie OFFSET 5 EDITION,
- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis et toutes pièces afférentes à cette opération.

5 - Questions diverses :

• Commune nouvelle :

Présentation de la convention et du cahier des charges. Monsieur le Maire informe qu'il faut aller au bout de la réflexion et que le financement de l'étude se fera au prorata du nombre d'habitants par commune.

• Les Achards en rando :

Bien que cette manifestation soit organisée par la communauté de communes, il faut que localement, il y ait des associations qui soient partenaires ; Elles seront défrayées à hauteur de 200 euros chacune. Un courrier sera transmis aux associations.

• Ecole Aimé Césaire (alarme – petits travaux) :

Des devis de réfection de la salle de sieste et de l'alarme des bâtiments de la maternelle seront demandés.

• Sinistre accueil de loisirs :

Monsieur le Maire fait part de la réponse du cabinet d'assurances AVIVA suite à la déclaration de sinistre effectuée dans le cadre des malfaçons opérées par l'entreprise RICHARD ET FILS. Monsieur le Maire indique que la procédure risque d'être longue et qu'il faudra sans doute se rapprocher de notre assureur et faire appel à un avocat.

• Fermeture de la Trésorerie de La Mothe-Achard :

La Trésorerie de La Mothe Achard sera supprimée à compter du 1^{er} janvier 2016. Le transfert de l'ensemble de son activité s'effectuera en matière de recouvrement de l'impôt auprès du service des impôts des particuliers des Sables d'Olonne et s'agissant de l'activité relative au secteur public local auprès de la Trésorerie de Côte de Lumière.

· **Planning des réunions :**

Remis ce jour le planning des réunions de conseil pour 2016. Aucune remarque n'a été enregistrée, le planning est validé.

· **Vœux du Maire :**

Auront lieu le vendredi 15 janvier 2016 à 18h30.

· **Calins ca-anes :**

M. Chauvin arrête son activité au 31 décembre 2015. Un repreneur potentiel s'est manifesté. Il demande la possibilité de continuer à utiliser les terrains de la commune. Une convention de mise à disposition avec un fermage pourrait être mis en place. (Convention de 6 ans renouvelable une fois). **Accord à l'unanimité du conseil municipal.**

Tour de table

Marie-Agnès AGEON : pourquoi le bourg n'est pas éclairé depuis 3 jours (panne EDF). Rencontre avec le représentant de la société PSO qui nous a fait des propositions d'aménagement pour les jardins de la mairie et les abords du stade.

Paulette LOGEAIS : demande à nettoyer autour des conteneurs. Le repas du conseil avec le personnel aura lieu le vendredi 29 janvier 2016 dans la salle polyvalente. **Après vérification, la salle n'étant pas libre, le repas aura lieu le 5 février 2016.**

Sébastien PAJOT : goûter de Noël à l'école St Pierre à 16h30 le vendredi 18 décembre 2015.

Guy RAPITEAU : informe de la nécessité de procéder au balayage du bourg. Pose d'une bâche sur la toiture de l'accueil de loisirs.

Joël GARANDEAU : propose de déposer un dossier dans le cadre de la DETR pour la rénovation des locaux des services techniques.

Clôture de la séance à 22h45

Prochaine réunion le lundi 25 janvier 2015